



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV251 CD16

PV téléphonique du Bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football du 27 juin 2024

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

Début de la réunion : 13h00

Compte club

- Demande d'échelonnement du Stade Auxerrois concernant leur créance : engagement du club pour des paiements de 500 € le 20/07, 500 € le 20/08 et le solde le 20/09.
- Demande d'échelonnement de Coulanges la Vineuse concernant leur créance : engagement du club pour des paiements de 643.93 € le 05/07, 643.93 € le 05/08 et le solde le 05/09.
- Demande d'échelonnement de Toucy concernant leur créance : engagement du club pour des paiements de 900 € le 30/06, 900 € le 30/07 et le solde le 30/08.

Le Bureau du Comité de Direction accepte ces demandes qui feront l'objet d'une notification officielle pour chaque club.

DUERP

Le Bureau du Comité de Direction valide le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et demande au secrétariat de procéder à son édition reliée et de proposer au Bureau du Comité de Direction un emplacement où ce document serait facilement consultable.

Amendes

- Mail du club de Sens FC, suite au PV du Comité de Direction 204 CD 13, en date du 18 avril, concernant les amendes relatives aux absences non excusées de joueuses au rassemblement PPF du 21/02/2024. Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, vote à l'unanimité et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 15.3 mentionnées à l'annexe 1 pour un montant de 210 €.

- Mail du club de St Clément suite au PV du Comité de Direction 245 CD 15, en date du 11 juin, concernant les amendes relatives aux absences non excusées de joueuses au rassemblement PPF du 29/05/2024. Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, vote à l'unanimité et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.3 pour un montant de 60 €.
- Mail du club de Chablis suite au PV du Comité de Direction 245 CD 15, en date du 11 juin, concernant les amendes relatives aux absences non excusées de joueuses au rassemblement PPF du 24/04/2024. Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, vote à l'unanimité et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.3 pour un montant de 60 €.
- Mail du club de ECN suite au PV du Comité de Direction 245 CD 15, en date du 11 juin, concernant les amendes relatives aux absences non excusées de joueuses au rassemblement PPF du 24/04/2024. Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, vote à l'unanimité et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.3 pour un montant de 60 €.
- Mail du club St Clément, suite au PV du Comité de Direction 245 CD 15 en date du 11 juin, concernant l'amende relative au non envoi des feuilles de plateaux. Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, vote à l'unanimité et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.25 de 30 €.
- Mail du club du FC PARON, suite au PV de la commission sportive 244 Sp 49, en date du 11 juin, concernant une amende relative à des accusations non justifiées. Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club, ce dernier assurant ne pas avoir voulu offenser la commission, les représentants du District et présente ses excuses... vote à la majorité et décide de faire preuve d'indulgence en demandant au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.1 pour un montant de 120 €.
- Mail du club d'Andryes, suite au PV du Comité de Direction 245 CD 15 en date du 11 juin, concernant l'amende relative au non envoi des feuilles de plateaux. Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification,

vote à l'unanimité et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 5.25 pour un montant de 60 €.

Fin de la réunion : 14h00

Le Président du District

Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance

Florence BRUNET

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »